



ODEM CORSIKA

OBSERVATOIRE DES DÉCHETS MÉNAGERS

ÉDITION 2023



odem-corsica.fr

MISSIONS ET PÉRIMÈTRE DE L'ODEM

LES MISSIONS

- Le recueil, l'analyse et la diffusion des données du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPGD) issues des activités des acteurs publics dans le cadre de leurs compétences.
- L'animation du réseau régional des contributeurs.
- La réalisation d'études permettant de comprendre les phénomènes observés à l'échelle régionale et de les mettre en perspective.
- Le programme de formation à destination des intercommunalités.

LE PÉRIMÈTRE

L'Observatoire traite l'ensemble du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il ne traite pas les données issues du secteur professionnel. Les déchets ménagers sont définis comme étant « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage ». Ils sont de trois types :

- les ordures ménagères résiduelles : déchets produits par la vie quotidienne des ménages et déposés non triés dans la poubelle grise ;
- les déchets issus d'une collecte séparée : emballages, verre, papiers, biodéchets... ;
- les déchets des recycleries : déchets occasionnels apportés par les ménages à la recyclerie.

Les déchets « assimilés » aux déchets ménagers sont constitués des déchets provenant des activités économiques (artisans, commerçants, bureaux, etc.) et des collectivités (administrations, hôpitaux, marchés, services techniques, etc.), et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

Sommaire

1	L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET LES INFRASTRUCTURES	P. 04
2	LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2022	P. 06
3	LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2022	P. 10
4	QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE EN 2022 ?	P. 12
5	LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS	P. 14
6	LES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES	P. 16
7	LE COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2021	P. 18
8	LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC EN 2021	P. 21

L'observatoire des déchets ménagers de Corse (ODEM Corsica) a vocation à développer la connaissance et la diffusion d'informations sur la gestion des déchets ménagers et assimilés en Corse. Il a été créé par le SYVADEC, qui l'administre et en assure la gestion ainsi que la mise à jour.

L'ODEM Corsica met ainsi à la disposition des particuliers, professionnels, élus, institutionnels, partenaires publics et privés, journalistes, des données et études régionales et nationales, vérifiées et fiables, sur le service public de gestion des déchets en Corse. Il se veut un véritable outil de pilotage pour les intercommunalités et les acteurs publics. Les ressources de l'observatoire sont disponibles sur le site internet odem-corsica.fr et font également l'objet d'une publication annuelle.

Cette nouvelle édition dresse le bilan en matière de déchets ménagers pour l'année 2022, qui se caractérise par trois grandes tendances :

- une diminution notable des déchets produits ;
- une stabilité du tri ;
- des coûts de service toujours élevés par rapport à la moyenne nationale.

La production de déchets ménagers et assimilés a ainsi baissé de 8 % par rapport à 2021 pour s'établir à 225 500 tonnes ; cela représente 662 kg par habitant. Cette évolution est essentiellement due à la réorientation vers les déchetteries privées des professionnels acceptés auparavant dans les recycleries du SYVADEC, ainsi qu'à la réduction des ordures ménagères pour certaines collectivités.

Le taux de tri stagne à 38 %, comme en 2021. Les collectes sélectives (verre, papiers, emballages et biodéchets) n'augmentent que de 3 % tandis que les flux valorisables de recyclerie diminuent de 17 %. Dans ce domaine, la marge de progression reste importante puisque les poubelles d'ordures ménagères en Corse contiennent encore 70 % de déchets qui pourraient être triés et valorisés.

L'ensemble de ces tendances et évolutions est présentée et analysée de manière détaillée au fil des pages de l'Observatoire des déchets ménagers 2022.

Bonne lecture !

Don-Georges Gianni, Président

1

LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

L'Union

européenne

définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État

transpose les directives européennes à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations, et a confié à chaque Région la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets.

La Collectivité de Corse,

dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique de gestion des déchets en Corse. À ce titre, elle élabore le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD).

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET LES INFRASTRUCTURES

Le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) englobe toutes les étapes de gestion des déchets des ménages depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Il inclut

notamment les activités de collecte, transport et traitement des déchets. Il s'organise à différents niveaux et autour de plusieurs acteurs.

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE EN CORSE

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets élaboré par la Collectivité de Corse est décliné au niveau intercommunal par les 19 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et le SYVADEC.

L'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe, confie aux EPCI à fiscalité propre le « service public de gestion des déchets ». Elles peuvent choisir de déléguer tout ou partie de leur compétence. En Corse, les 19 intercommunalités ont conservé leur compétence « collecte », c'est-à-dire qu'elles ont en charge l'achat, l'entretien et la collecte des bacs d'ordures ménagères et de tri.

Les intercommunalités adhérentes ont transféré au Syndicat de valorisation des déchets ménagers de Corse (SYVADEC) leur compétence « traitement » : 16 d'entre elles pour la totalité de leur territoire et 3 pour une partie de leur territoire. Le SYVADEC assure ainsi à leur place le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Le SYVADEC réceptionne les flux collectés par les intercommunalités, ou apportés par les usagers dans

ses installations (recycleries, quais de transfert, centres de regroupement du tri, bioplateformes de compostage, centres de stockage), recycle les déchets triés et traite les déchets résiduels. Les intercommunalités mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

© iStock



DES INSTALLATIONS PUBLIQUES DANS TOUTE LA CORSE

Fin 2022, la gestion des déchets ménagers mobilise 49 installations publiques dans toute la Corse, auxquelles viennent s'ajouter des installations privées sous marché public.

LES RECYCLERIES, ÉCOPOINTS ET RECYCLERIES MOBILES

Il s'agit d'espaces de tri dans lesquels les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets encombrants (appareils électroménagers et informatiques, meubles), les produits toxiques ou polluants, les végétaux, le bois, les métaux, les piles et les lampes, les cartons, les textiles, les emballages, le papier, le verre, les cartouches d'encre, les gravats, les pneus, les huiles, les bouteilles de gaz et le tout-venant.

LES QAIS DE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES CENTRES DE REGROUPEMENT DU TRI

Ce sont des installations qui permettent de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée des centres de traitement, et qui optimisent les coûts de transport en utilisant de gros-porteurs. Cela contribue à diviser par 7 en moyenne le nombre de camions sur les routes et à réduire les émissions de CO₂.

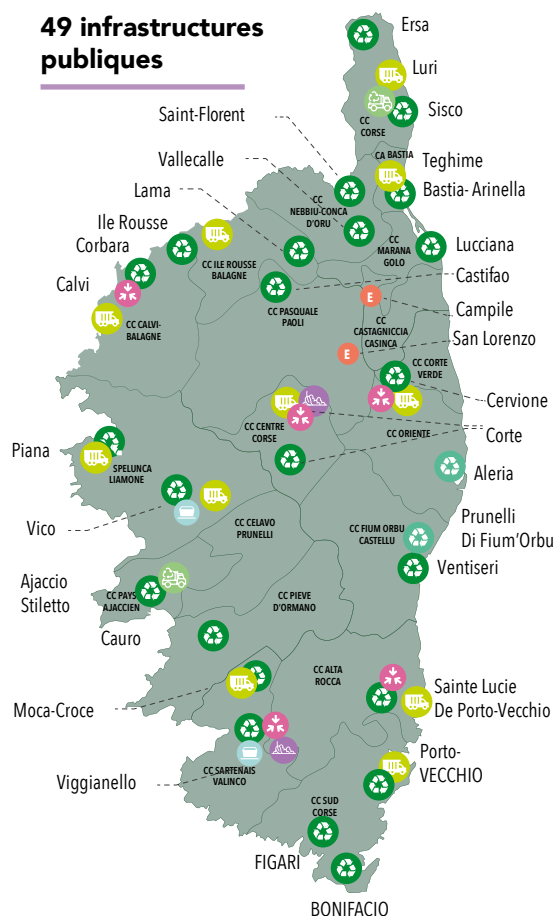
LES BIOPATEFORMES DE COMPOSTAGE

Elles accueillent les végétaux qui ont été déposés par les particuliers dans les recycleries et les biodéchets issus des collectes sélectives, pour les transformer en compost, après broyage et mise en andains. Ils sont ainsi détournés de l'enfouissement tout en étant recyclés localement.

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Elles sont conçues pour recevoir les déchets résiduels (ceux de la poubelle grise) qui seront enfouis sans risque de pollution pour l'environnement. Le site comporte un ou plusieurs casiers dotés d'un système d'étanchéité complexe (passif et actif). Ces casiers sont équipés d'un réseau de captage et de traitement des eaux et du biogaz.

49 infrastructures publiques



47 INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

23 recycleries SYVADEC	2 bioplateformes
2 recycleries mobiles	5 centres de regroupement du tri
11 quais de transfert OM	2 ISDND en post exploitation
2 RECYCLERIES GÉRÉES PAR DES INTERCOMMUNALITÉS	2 éco-points

LES INFRASTRUCTURES PRIVÉES SOUS MARCHÉ PUBLIC

ISDND

- STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu
- Lanfranchi Environnement - Viggianello

QAIS DE TRANSFERT, CENTRES DE REGROUPEMENT, CENTRES DE TRI

- Quai de transfert Environnement Services - Ajaccio
- Quai de transfert AM Environnement - Biguglia
- Quai de transfert SLTP - Ajaccio
- Quai de transfert Environnement Services - Mezzavia
- Centre de regroupement et centre de tri AM Environnement - Biguglia

- Centre de regroupement Environnement Services - Mezzavia
- Centre de tri Paprec - Nîmes
- Centre de regroupement et centre de tri STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu
- Centre de tri Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Balagne Recyclage - Calvi
- Centre de regroupement Francisci Environnement - Aghione
- Centre de tri Francisci Environnement - Aghione
- Centre de regroupement Giraschi Environnement - Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Corse Euro déchets - Mezzavia

- Centre de regroupement Transports Agostini Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Environnement Services - Borgo
- Centre de regroupement Chimirec Corsica Penta di Casinca

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

- SLTP - Ajaccio
- SLTP - Cargèse
- Balagne Recyclage - Calvi
- Agostini - Porto-Vecchio
- CMO Industrie - Cervione
- STOC - Prunelli-di-Fium'Orbu

SITES DE TRAITEMENT DES GRAVATS

- CICO Carrière - Lucciana

- Balagne Recyclage - Calvi
- Francisci Environnement et Malagoli - Aghione et Porto-Vecchio
- Lanfranchi Environnement - Viggianello
- SGBC - Mezzavia

SITES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX

- Centre de regroupement Environnement Services - Mezzavia
- Centre de regroupement Environnement Services - Borgo



LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2022

225 500 T

de déchets
ménagers
et assimilés
produits en Corse



662 KG

de déchets
ménagers
et assimilés
produits par habitant
permanent soit -8 %
par rapport à 2021



38 %

de taux de tri
soit 250 kg/hab



Les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent :

- les déchets produits par les ménages, y compris les encombrants (hors gravats) et les biodéchets compostés par compostage domestique ;
- les déchets produits par les petites entreprises ou administrations et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés »).

Les données présentées par l'observatoire proviennent des informations issues de l'activité des acteurs publics dans le cadre de leurs compétences en matière de collecte et/ou de traitement des déchets. Elles sont collectées mensuellement ou annuellement et complétées par les résultats de différentes études relatives à la gestion des déchets.



ÉVOLUTION DES DMA DEPUIS 2017 : UNE PRODUCTION EN BAISSSE

En 2022, la production par habitant était de 662 kg en Corse, soit une production totale de près de 225 500 tonnes. C'est 8 % de moins qu'en 2021, ce qui représente une diminution de 18 500 t des déchets traités par le SYVADEC et les intercommunalités.

La production régionale atteint son plus bas niveau depuis 2017, en deçà de l'année 2020 marquée par la situation sanitaire.

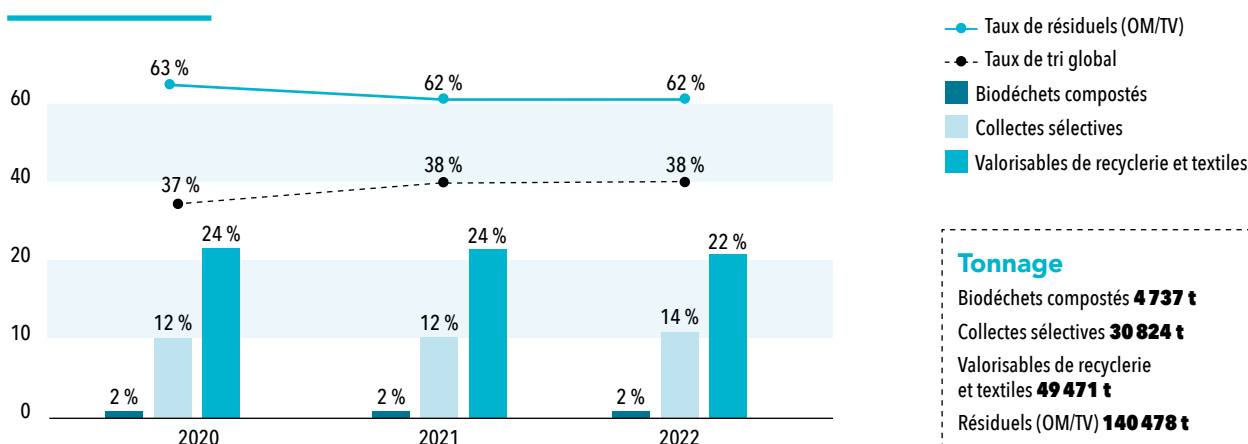
En comparant la production globale des années 2021 et 2022, on observe :

- une baisse notable des déchets résiduels (9 709 t de moins) : tout-venant de recyclerie -60 % et ordures ménagères -3 %. Le recul important du tout-venant résiduel

est lié d'une part au changement des règles d'accès des professionnels aux recycleries et, d'autre part, aux performances de tri du tout-venant qui dépassent désormais 75 % de valorisation ;

- une hausse de la pratique du compostage de proximité + 10 % ;
- et une stagnation des tonnages des flux triés : les collectes sélectives + 3 % et les valorisables de recyclerie - 17 %.

Évolution du taux de tri et de la composition des DMA



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR TYPE DE FLUX

L'évolution de la production est étudiée en ramenant la production à l'habitant permanent (en kg/hab./an), afin de neutraliser la croissance démographique et de permettre la comparaison avec les données nationales.

PRODUCTION TOTALE PAR HABITANT

En 2022, la Corse a produit 662 kg/hab. soit 59 kg de moins qu'en 2021 : c'est la plus faible production par habitant enregistrée depuis 2017.

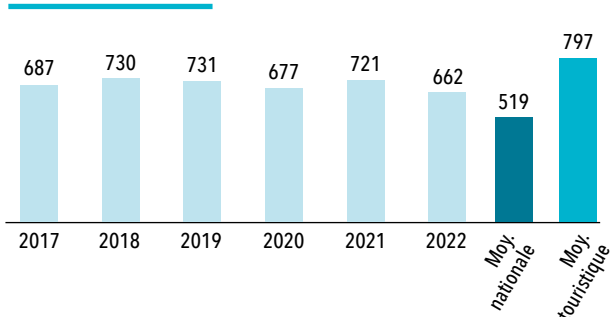
La production insulaire est supérieure de 28 % à la moyenne nationale, ce qui s'explique principalement par l'activité touristique, mais inférieure de 17 % à la moyenne des zones touristiques nationales.

BIODÉCHETS COMPOSTÉS À LA SOURCE

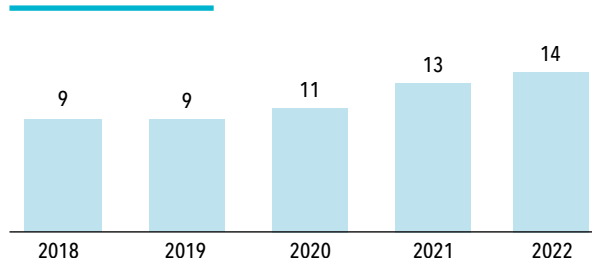
En Corse, les biodéchets sont soit collectés séparativement par les intercommunalités, soit compostés par les habitants grâce au programme régional déployé par le SYVADEC.

En 2022, 28 % de la population disposait d'une solution de compostage (moyenne nationale 23 % en 2019, source ADEME), ce qui a permis de détourner une quantité évaluée à 4 737 tonnes de biodéchets.

Ratio par hab. (kg/hab.)



Ratio de biodéchets compostés (kg/hab.)



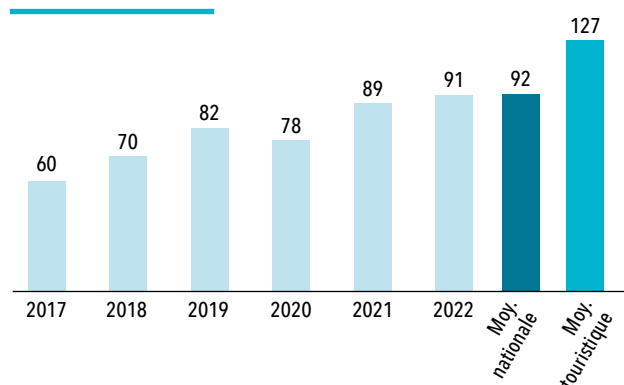
COLLECTE SÉLECTIVE (4 FLUX EMBALLAGES, PAPIERS, VERRE ET BIODÉCHETS)

Depuis 2017, les collectes sélectives ont augmenté de près de 60 %, particulièrement les emballages dont le tri a été multiplié par deux depuis la mise en place des extensions de consignes de tri en 2018. Cependant, en 2022, la hausse n'est que de 3 %, portée principalement par le verre et les biodéchets. Les collectes d'emballages stagnent et celles des papiers continuent de s'effondrer, alors que 7 papiers sur 10 sont encore jetés dans les ordures ménagères.

Tonnage 2022 : 30 824 t (+ 3 %)

Emballage **10 190 t (+ 2 %)** Verre **14 456 t (+ 5 %)**
Papiers **2 678 t (- 14 %)** Biodéchets **3 499 t (+ 3 %)**

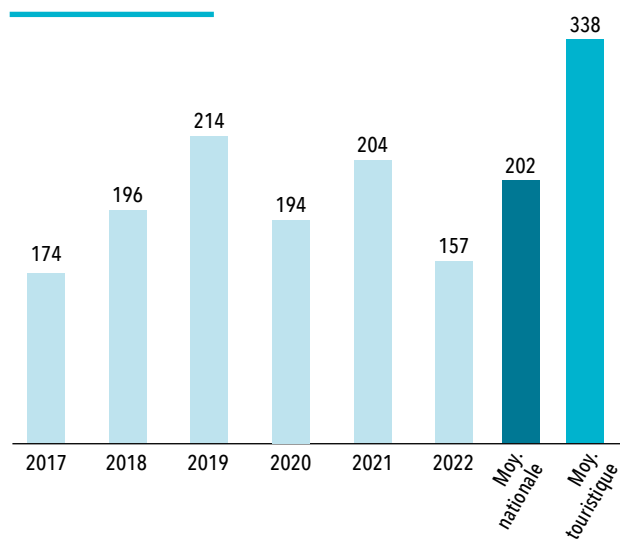
Ratio collectes sélectives (kg/hab.)



LE SERVICE RECYCLERIE

En 2022, les tonnages réceptionnés ont diminué de 17 % par rapport à 2021. 52 200 tonnes de déchets ménagers ont été déposées dans les 25 recycleries du SYVADEC, les 2 infrastructures gérées par les intercommunalités et la recyclerie privée accueillant les ménages. Ce service permet de trier et valoriser 93 % des déchets entrants. La baisse importante des tonnages est liée à la réorientation vers les déchetteries privées des professionnels, acceptés auparavant dans les recycleries du SYVADEC.

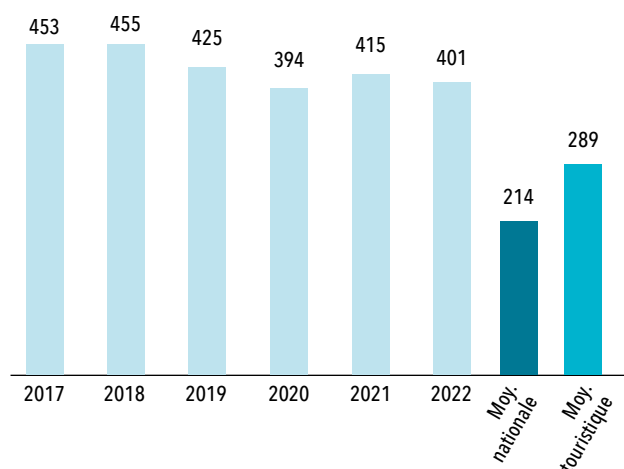
Ratio de déchets de recyclerie (kg/hab.)



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Entre 2021 et 2022, la production d'ordures ménagères diminue de 3 % soit près de 4 000 tonnes de moins. 136 651 tonnes d'ordures ménagères ont été produites en 2022 et traitées dans les deux installations de stockage présentes en Corse.

Ratio d'ordures ménagères (kg/hab.)





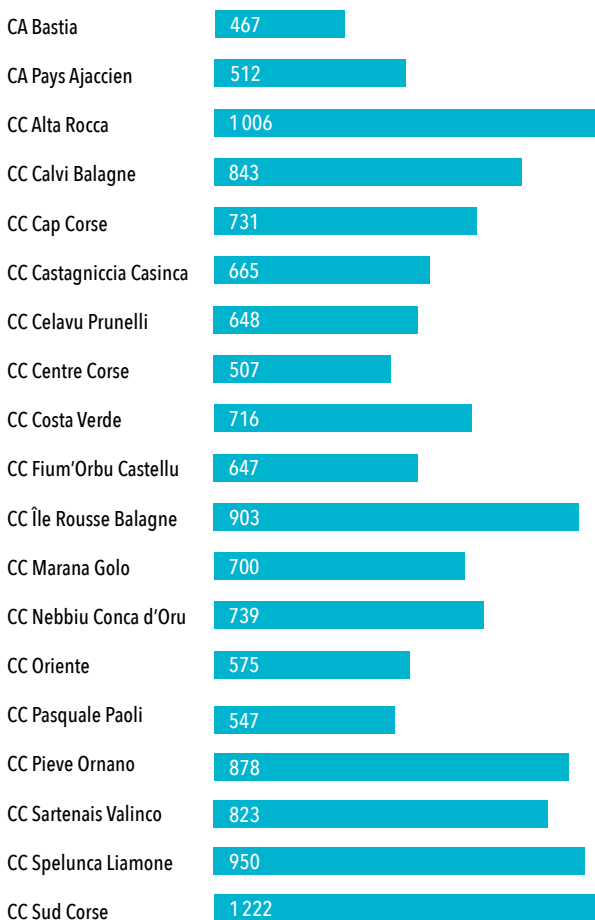
© iStock

BILAN PAR INTERCOMMUNALITÉ

PRODUCTION PAR INTERCOMMUNALITÉ

En 2022, la Corse a produit 662 kg/hab. de déchets ménagers et assimilés, contre 721 kg/hab. en 2021, soit une diminution de 8 %. Les intercommunalités les plus impactées par l'activité touristique sont celles qui produisent le plus de déchets.

Ratio DMA (kg/hab.)

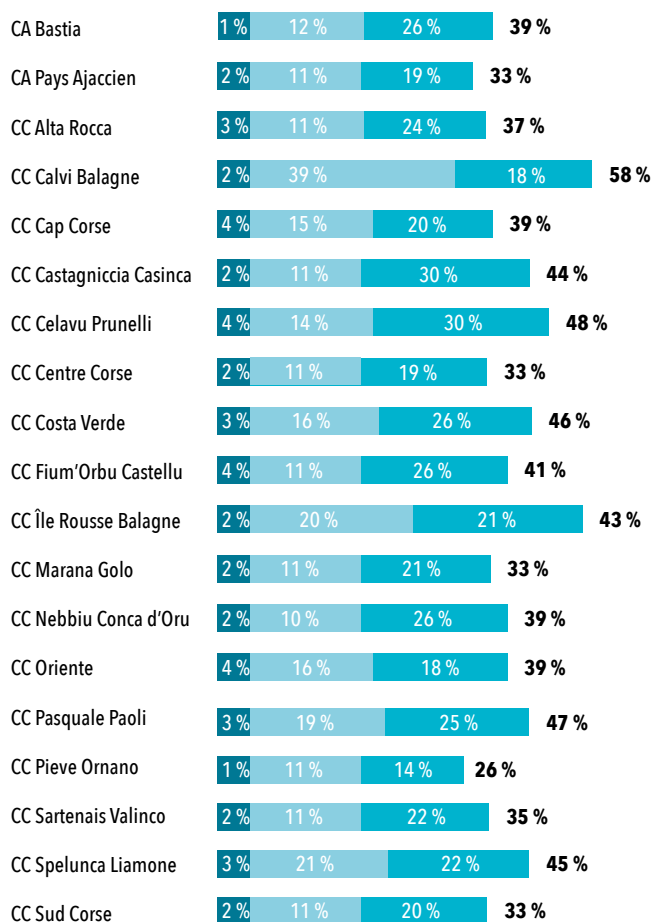


TAUX DE TRI PAR INTERCOMMUNALITÉ

En 2022, le taux de tri moyen s'établit à 38 % comme en 2021. On constate des différences entre les intercommunalités :

- le taux de tri par Intercommunalité varie de 26 % à 58 % ;
- la part des valorisables de recyclerie et textiles varie de 14 % à 30 %, avec une moyenne de 22 % ;
- la part des collectes sélectives varie entre 10 % et 39 %, avec une moyenne de 14 % ;
- les biodéchets compostés représentent de 1 % à 4 % du tri, avec une moyenne de 2 %.

Taux de tri par flux et total



■ Compostage (taux) ■ Collecte sélective (taux) ■ Recyclerie (taux) **Taux de tri global**



LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2022

37 %
des déchets produits
ont été valorisés

0,5 %
réemploi

8 %
valorisation
organique
(16 % en moyenne *)

23 %
valorisation matière
(29 % en moyenne *)

6 %
valorisation
énergétique
(31 % en moyenne *)

63 %
stockage
(22 % en moyenne *)

*Moyenne nationale
Source ADEME - chiffres clés 2020

Les déchets triés produits en Corse sont traités par valorisation organique (compostage), valorisation matière (réemploi ou recyclage) et valorisation

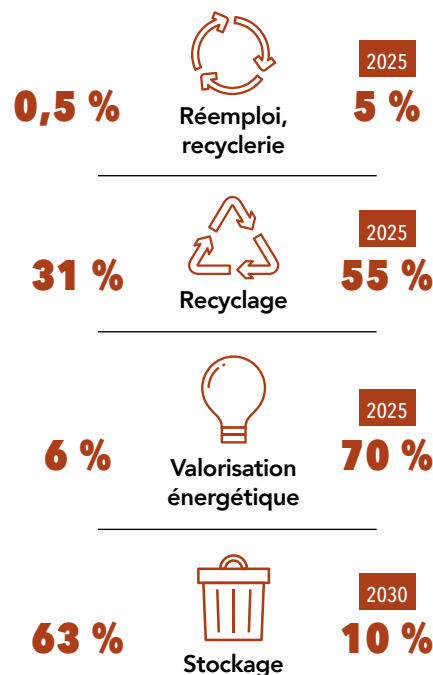
énergétique en combustibles solides de récupération (CSR). Ceux qui ne sont pas triés sont stockés dans des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

37 % DES DÉCHETS PRODUITS SONT VALORISÉS

En Corse, 21 filières de recyclage au service des particuliers permettent de traiter les déchets.

Modes de traitement des DMA

EN 2022 > OBJECTIFS





© AzmanL

LES DÉCHETS TRIÉS PAR LES HABITANTS

Ils sont massifiés et conditionnés sur les différentes plateformes techniques en Corse puis envoyés vers des filières de recyclage locales ou nationales. Les déchets sont alors recyclés :

- **soit directement** : le déchet est intégré directement comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre, le carton ou le papier ;
- **soit après une phase de préparation** : le déchet est trié ou démantelé pour en extraire chaque matière recyclable, qui sera ensuite transformée en matière

première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les emballages, les meubles, l'électroménager, les textiles...

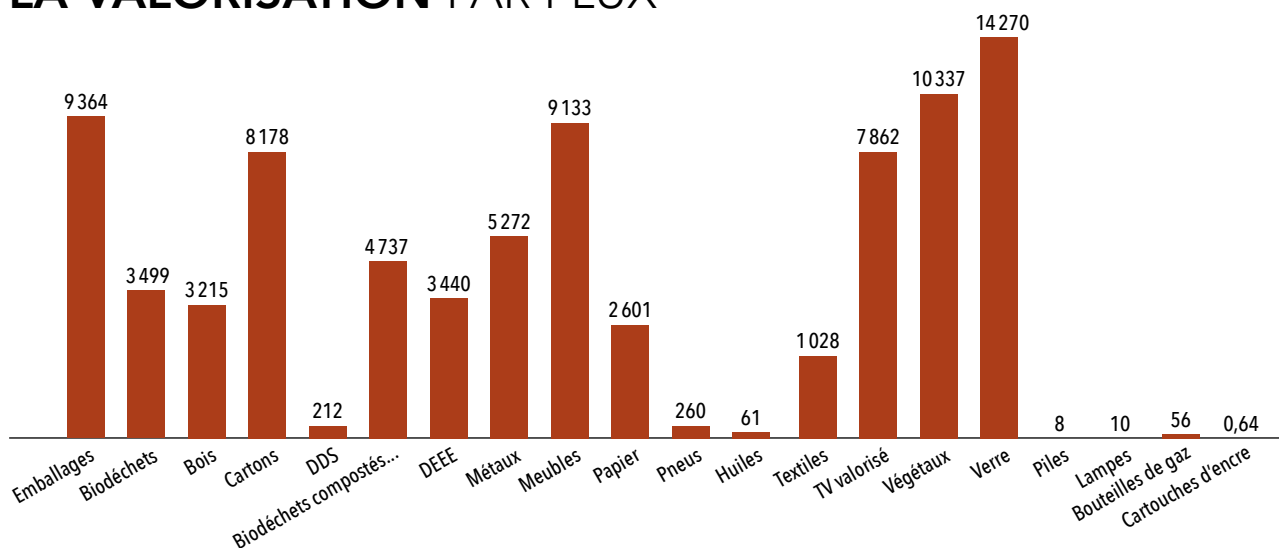
Les gravats, les végétaux et les biodéchets sont eux recyclés localement. Les premiers sont concassés pour être réutilisés dans les activités de travaux publics. Les végétaux et les biodéchets sont transformés en compost au sein des plateformes de compostage locales.

LES DÉCHETS NON TRIÉS

En Corse, le traitement des déchets dits « résiduels », c'est-à-dire les déchets de la poubelle grise d'ordures ménagères, s'effectue par enfouissement dans des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), seule solution de traitement autorisée par le plan régional. En 2022, 63 % des déchets résiduels ont été stockés en ISDND.

Pour retrouver les résultats par collectivité
www.odem-corsica.fr/donnees/que-deviennent-les-dechets-menagers-2

LA VALORISATION PAR FLUX





21 KG

par habitant
de produits alimentaires
non consommés

82 KG

par habitant
de biodéchets

157 KG

par habitant
de collecte sélective
(emballages, verre,
papier, cartons)

19 KG

par habitant
d'autres collectes spécifiques
(petit électroménager,
textiles, déchets spéciaux)

123 KG

par habitant
de déchets résiduels

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE EN 2022 ?

Le SYVADEC réalise chaque année depuis 2010 deux campagnes de caractérisation des ordures ménagères et du tout-venant de déchetterie avec pour objectif :

- d'établir la composition qualitative et quantitative des déchets résiduels et en suivre l'évolution ;

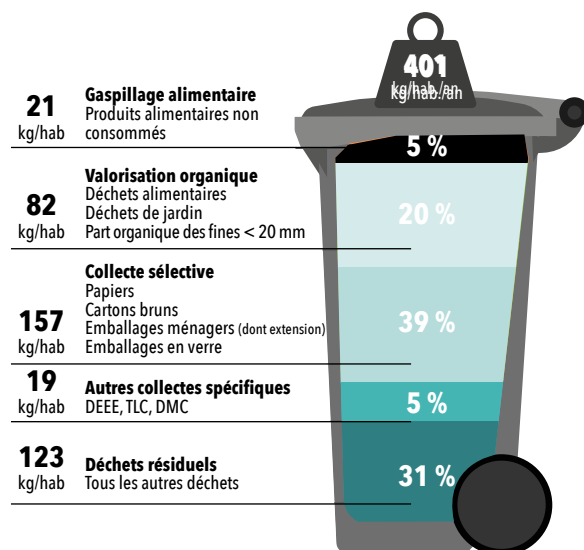
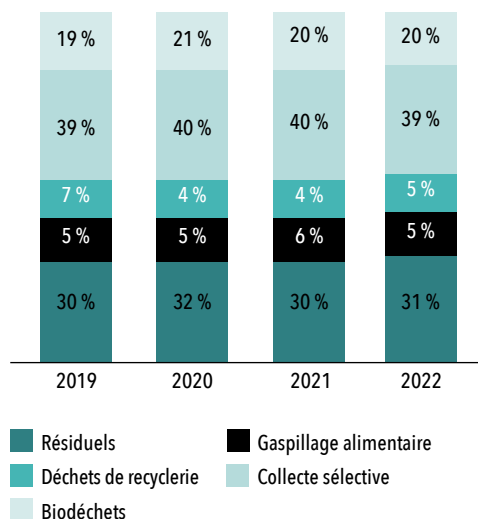
- d'évaluer l'efficacité des politiques déployées (prévention, collecte, nouvelles filières) ;
- de déterminer la part de gisement pouvant faire l'objet d'actions de prévention, de collectes séparatives ou de recyclage.

UNE COMPOSITION STABLE

La campagne 2022 montre qu'il reste encore un potentiel important de déchets à trier et valoriser dans la poubelle.

Au total, ce sont donc plus 70 % de notre poubelle, ce qui représente 95 000 tonnes d'ordures ménagères à l'échelle de la région Corse, qui pourraient être valorisées de différentes manières.

Évolution de la composition des ordures ménagères en Corse



MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Les caractérisations sont réalisées via la méthode du MODECOM (Mode de Caractérisation des Ordures Ménagères). Développée par l'ADEME (Agence de la transition écologique), elle sert à déterminer la composition des déchets collectés par le service public sur une aire géographique définie. Au niveau national, le MODECOM a été réalisé en 1993, 2007 et 2017.

Les caractérisations des ordures ménagères sont établies à partir des 7 territoires étudiés : les Communautés

d'Agglomération du Pays Ajaccien et de Bastia, et les Communautés de Communes du Centre Corse, Sarténais-Valinco, Sud-Corse, de Calvi-Balagne et d'Ile-Rousse Balagne. Les données sont ensuite extrapolées aux tonnages de toute la Corse.

L'étude tient compte de la typologie des secteurs : urbain et commercial pour 67 % du territoire, rural et touristique pour 33 %. Elle porte à la fois sur la haute et la basse saison pour intégrer l'impact touristique.

FOCUS SUR LE TRI (EMBALLAGES, PAPIER, VERRE) : DES AVANCÉES MAIS BEAUCOUP RESTE À FAIRE

UNE AMÉLIORATION CONSTANTE

On observe globalement une diminution de la présence d'emballages, de papiers et de verre dans les ordures ménagères du SYVADEC depuis 2018. Toutefois, ces flux représentent encore **33 % des OM soit 132 kg/hab./an**, dont :

- papiers : 8 %, soit 31 kg/hab./an ;
- emballages ménagers (y compris extension des consignes de tri) : 20 %, soit 78 kg/hab./an ;
- verre : 6 %, soit 23 kg/hab./an.

UNE MARGE DE PROGRESSION DU TRI ENCORE IMPORTANTE

Les taux de captage globaux (ce qui est trié sur la production totale de déchets triables) sont passés de 29 % en 2018 à

36 % en 2022 mais ils restent deux fois plus faibles que la moyenne nationale.

La collecte du verre s'améliore mais se situe encore en deçà du taux de captage constaté à l'échelle nationale (70 %). En revanche, seuls 25 % des papiers jetés et 21 % des emballages sont triés.

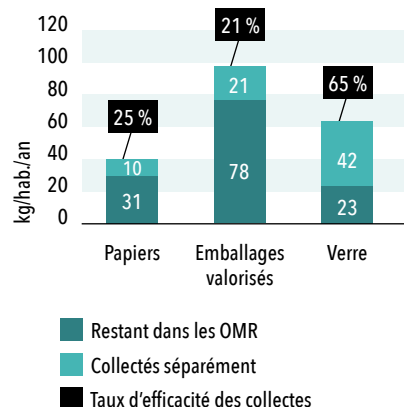
TAUX DE CAPTAGE

En Corse, on trie :

- 1 emballages sur 5
- 1 papier sur 4
- 6 bouteilles sur 10

Plus de 35 % du verre, 75 % des papiers et près de 80 % des emballages ne sont pas triés et sont encore jetés dans les ordures ménagères.

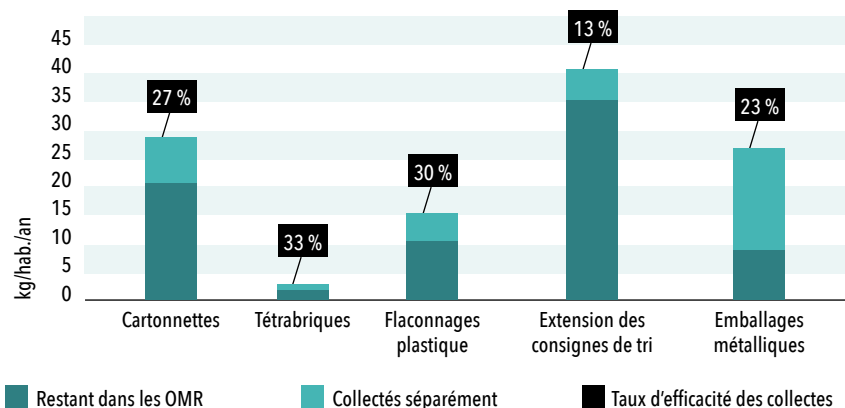
Efficacité des collectes sélectives



FOCUS SUR LE TRI DES EMBALLAGES

Tous les emballages se trient en Corse mais les extensions des consignes de tri ne sont toujours pas entrées dans les habitudes.

Efficacité des collectes sélectives des emballages hors verre



LES CARTONS BRUNS

Pour les cartons bruns, le gisement collecté séparément contient les collectes de cartons effectuées par les collectivités (environ 70 % des tonnages) et les cartons collectés en recyclerie (environ 30 % des tonnages). Les cartons bruns représentent encore 6 % des OM soit 25 kg/hab./an, et leur taux de captage est de 48 % du gisement : plus d'un carton sur deux est encore jeté dans les ordures ménagères.



LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

3 261

composteurs individuels distribués

en 2022. Un parc régional total de 42 726 composteurs

28 %

de la population insulaire

équipée d'une solution de compostage de proximité

12 %

de la population

dispose d'une collecte séparative des biodéchets

8 237 T

de biodéchets

détournés des OM grâce au compostage de proximité et aux collectes séparatives

Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et, dans une moindre mesure, des végétaux.

En Corse, les biodéchets triés par les habitants sont soit collectés séparativement par les intercommunalités et compostés sur des plateformes de compostage, soit compostés directement par les habitants dans des composteurs individuels ou collectifs.

Fin 2023, conformément aux lois LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte) et AGECL (Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), chaque habitant devra disposer d'une solution de tri à la source des biodéchets, soit via une collecte séparative, soit via un composteur de proximité.

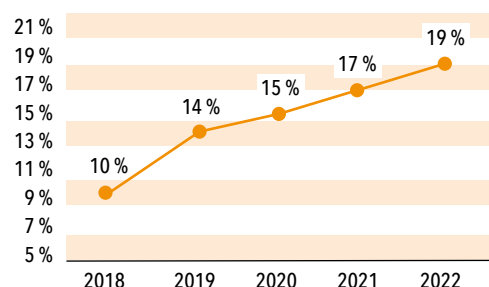
LES BIODÉCHETS DÉTOURNÉS EN 2022

En 2022, les biodéchets triés représentent :

- 4 737 tonnes compostées à domicile par les particuliers, soit + 10 % par rapport à 2021 ;
- 3 499 tonnes triées via les collectes séparatives, soit + 12 % par rapport à 2021 ;

- soit un total de 8 236 t ; cela représente l'équivalent de 24 kg/hab. de biodéchets détournés de la poubelle grise (14 kg par le compostage de proximité et 10 kg par la collecte séparative).

Évolution du taux de captage



ÉVOLUTION DU TAUX DE CAPTAGE

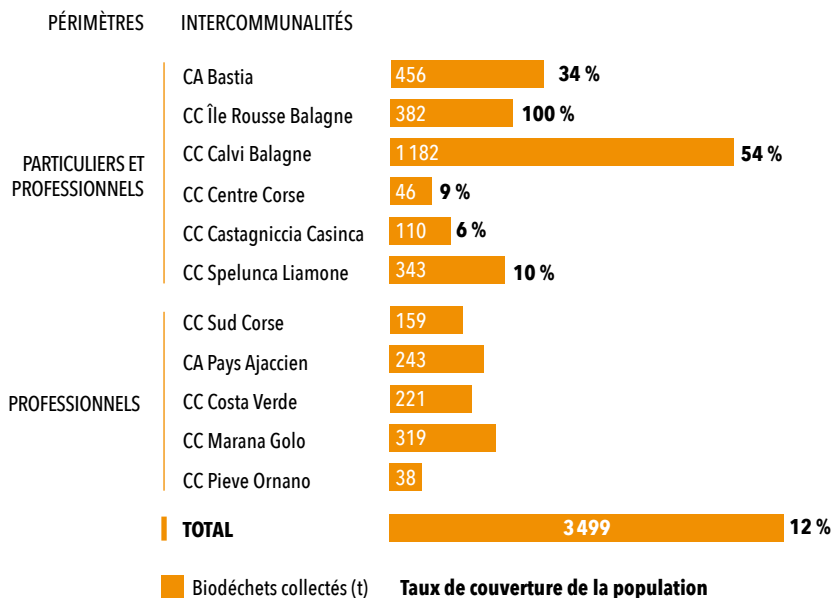
Les ordures ménagères contiennent encore 25 % de biodéchets contre 38 % en moyenne nationale, (Modecom ADEME 2020), soit 35 000 t de biodéchets encore détournables. Depuis 2018, le taux de captage des biodéchets a presque doublé passant de 10 % à 19 % grâce au développement concomitant du compostage de proximité et des collectes séparatives déployées par les intercommunalités.



© Anchy

DES COLLECTES SÉPARATIVES EN DÉVELOPPEMENT

En 2022, 11 intercommunalités sur 19 collectent les biodéchets des professionnels principalement en porte-à-porte et 6 d'entre elles ont étendu cette collecte aux particuliers sur tout ou partie de leur territoire.



L'ESSOR DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Des solutions de compostage adaptées à chaque type d'habitat sont déployées pour permettre aux particuliers de composter leurs biodéchets :

- le composteur de jardin destiné aux maisons ;
- le composteur de balcon (ou lombricomposteur) destiné aux appartements ;
- les plateformes de compostage partagé installées en pied d'immeubles, dans les zones urbaines, ou en cœur de village, accessibles à tous les riverains.

Fin 2022, le parc régional était constitué de 42 726 composteurs et lombricomposteurs et 64 plateformes de compostage partagé.

* Méthode de calcul du poids de biodéchets détournés à la source.
 Tonnage de biodéchets détourné par les composteurs individuels (de jardin ou lombricomposteur) = Nombre de composteurs distribués x nombre moyen régional de personnes par foyer (2,2 source INSEE) x poids moyen détourné par habitant.
 Tonnage détourné par les composteurs partagés = nombre de composteurs partagés installés x nombre de foyers desservis par l'installation (34) x nombre moyen de personnes par foyer x poids moyen détourné par habitant.

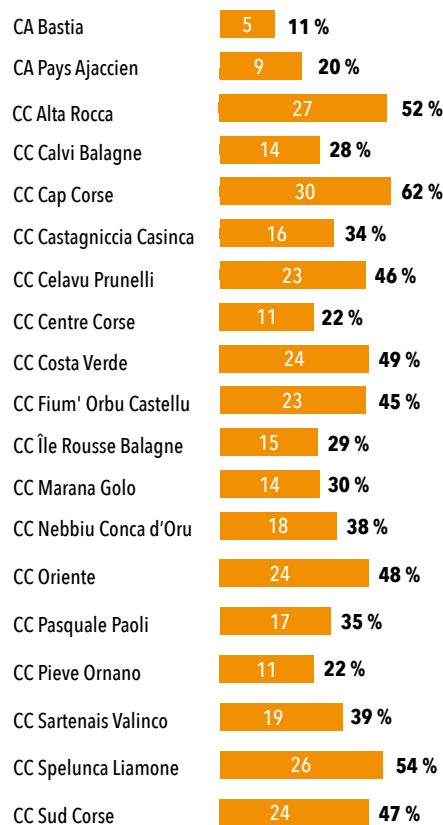
Données utilisées

Quantité de biodéchets détournés par habitant et par an selon le type de composteur :

- composteur individuel : 51 kg/hab. (source foyers témoins SYVADEC) ;
- lombricomposteur : 25 kg/hab. (estimation basse) ;
- composteur partagé : 40 kg/hab. (source enquête terrain SYVADEC).

■ Biodéchets détournés à la source (kg/hab.) ■ Taux de couverture

INTERCOMMUNALITÉS





24 145

élèves sensibilisés
aux comportements
écoresponsables en
2022



68 %

**des écoles, collèges
et lycées de Corse**
sont sensibilisés



135

cantines
accompagnées



LES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

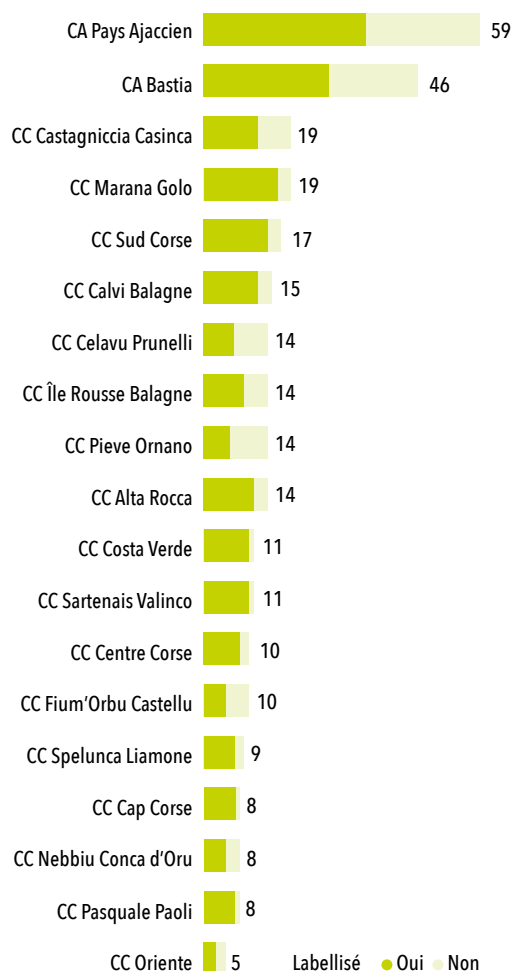
Lancé en 2016, le programme EcoScola s'adresse à toutes les écoles de Corse. Il vise à sensibiliser les plus jeunes aux gestes de tri, à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire. Les établissements sont accompagnés à travers des actions menées tout au long de l'année scolaire puis labellisés. Un suivi est ensuite assuré pour pérenniser la démarche. Le dispositif inclut également les cantines et s'est élargi en 2019 aux collèges et aux lycées avec les dispositifs EcoCulleghju et EcoLiceu.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En 2022 :

- 78 % des écoles maternelles et élémentaires corses étaient labellisées, soit 207 écoles au total sur 259 ;
- 18 % des établissements du secondaire étaient labellisés, soit 7 collèges et 2 lycées sur 51.

Établissements labellisés par territoire



Labellisé ● Oui ● Non

L'ACCOMPAGNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES

130 cantines de l'enseignement primaire et 5 cantines de l'enseignement secondaire ont été accompagnées et sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Consultez les listes des établissements
labellisés sur le site odem-corsica.fr



LE COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2021



Les données présentées sont issues de la matrice des coûts **2021** de 18 intercommunalités de Corse. La matrice des coûts est un cadre national unique d'analyse et de présentation des coûts du service public des déchets. Elle constitue aujourd'hui la référence en termes de modèle de présentation des

coûts de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets. Ceux-ci y sont calculés pour l'ensemble des flux de déchets gérés par la collectivité et par flux. Ils sont exprimés en euros, en euros par habitant et en euros par tonne collectée.

295 € HT

dépensés
par habitant
pour gérer les déchets
ménagers et assimilés



10 %

de hausse
par rapport à 2020



Coût

2X

supérieur
à la moyenne nationale
touristique



UN COÛT SUPÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE ET EN AUGMENTATION

En 2021, pour l'ensemble du territoire de la Corse, **le coût de la gestion des déchets s'élève à 100 M€ TTC, soit 301 € TTC ou 295 € HT/hab.** ce qui représente une hausse de 10 % (268 € en 2020); à noter que les tonnages collectés ont augmenté parallèlement de 8 % (2021).

Il s'agit du coût aidé de gestion des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire le coût total de gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte + traitement) après déduction des soutiens et ventes de matières perçus sur le tri et reversés par le SYVADEC aux intercommunalités.

	COÛT AIDÉ DE L'ENSEMBLE DES FLUX en € HT/hab. KG/hab.	
CORSE 2021 (18 MATRICES)	295 € HT/hab.	721 KG/hab.
MOYENNE NATIONALE TOUS TYPES D'HABITAT CONFONDUS	95 € HT/hab. 50 % entre 81 et 116	532 KG/hab.
MOYENNE NATIONALE - TOURISTIQUE	158 € HT/hab. 50 % entre 130 et 225	750 KG/hab.
MOYENNE NATIONALE - MIXTE RURAL	93 € HT/hab. 50 % entre 80 et 116	533 KG/hab.
MOYENNE NATIONALE - URBAIN	97 € HT/hab. 50 % entre 85 et 116	510 KG/hab.

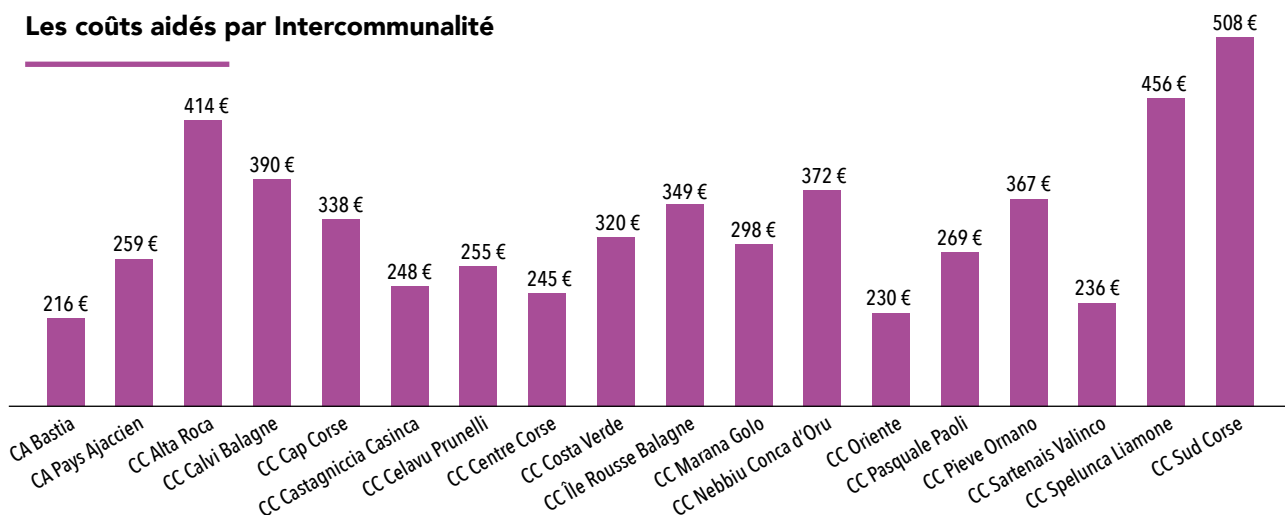
Le coût en Corse est 3 fois supérieur à la moyenne nationale tous types d'habitat confondus et 2 fois plus élevé que les collectivités situées en secteur touristique. Les différences de coûts entre collectivités sont liées:

- **à la quantité de déchets ménagers** et particulièrement d'ordures ménagères collectées: globalement, les quantités de déchets produites en Corse ne sont pas supérieures à la moyenne des collectivités en secteur touristique mais la part des ordures ménagères est plus importante (58 %);
- **aux modes de collecte:** nombre élevé de flux en porte-à-porte, superposition

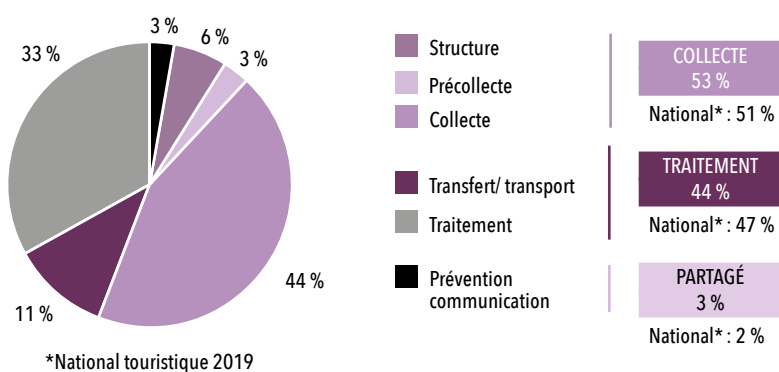
des dispositifs de collecte et fréquences élevées de collecte;

- **au déploiement de services complémentaires:** biodéchets, encombrants, service aux professionnels;
- **aux performances de tri:** lorsque les quantités collectées sont faibles, les coûts à la tonne sont élevés;
- **à la géographie:** l'insularité, la topographie (région montagneuse) et le réseau routier impactent les coûts de transport;
- **aux variations de population** liées au tourisme qui nécessitent des moyens techniques et humains adaptés au pic estival.

Les coûts aidés par Intercommunalité



Répartition des charges par étape technique



Le premier poste de charges est la collecte et la précollecte : ce poste représente 53 % des charges. Cette part est bien supérieure à ce qui peut être observé en moyenne nationale. La part du coût de transfert et transport (gestion des quais de transfert et transport jusqu'aux centres de traitement) est plus élevée que la moyenne nationale. Cela s'explique par la géographie de la Corse et par les coûts de transport de certains flux valorisables sur le continent. Enfin, le coût de traitement est marqué par une hausse significative du coût d'enfouissement des résiduels (hausse de la TGAP de 20 €/t en moyenne et traitement en ISDND privée).





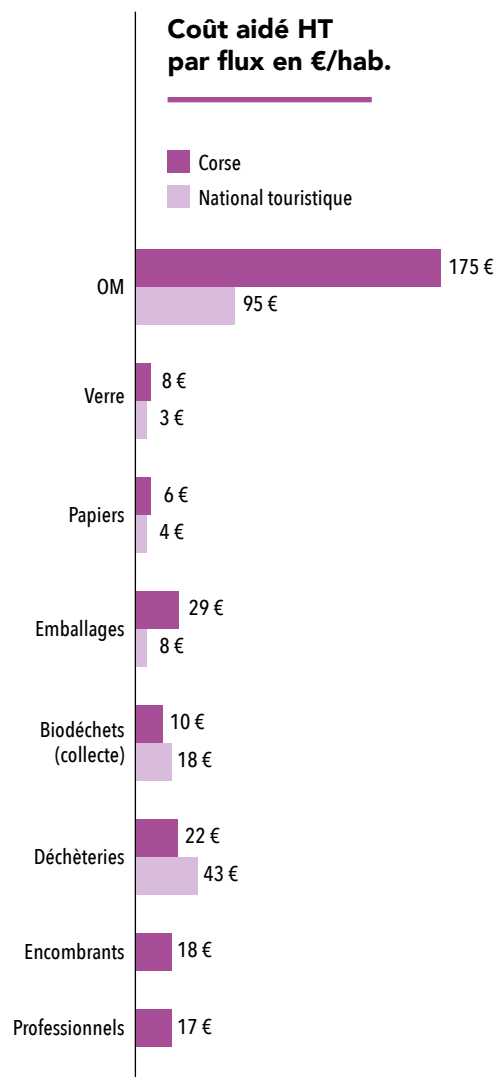
COÛT AIDÉ PAR FLUX

Pour se repérer :
coûts aidés = coût des étapes techniques
+ coûts des charges fonctionnelles –
recettes perçues (subventions, soutiens
et ventes); ils sont exprimés en € par
habitant permanent ou en € par tonne.

COÛT AIDÉ PAR HABITANT

En analysant les coûts par habitant, l'écart de coût avec la moyenne touristique se fait sur les OMR, les emballages et les autres services de collecte (encombrants, services aux professionnels, biodéchets et cartons). À l'inverse, pour les déchèteries, le coût par habitant est inférieur à la moyenne touristique nationale: 22 € HT/hab. en Corse et 43 € HT/hab. au niveau national.

NATIONAL EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE	OM	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES	DÉCHÈTERIES
TOURISTIQUE	92 €	3 €	4 €	8 €	43 €
URBAIN	56 €	2 €	4 €	8 €	19 €
MIXTE RURAL	50 €	1 €	4 €	8 €	28 €
MOYENNE NATIONALE	51 €	1 €	4 €	8 €	27 €



COÛT AIDÉ PAR TONNE

Les coûts à la tonne sont élevés pour tous les flux sauf pour les flux en déchèteries, notamment du fait des nombreuses collectes en porte-à-porte ainsi que de la

juxtaposition fréquente des modes de collecte (porte-à-porte / points de regroupement / apport volontaire). Le coût à la tonne dépend aussi des quantités collectées: pour le

verre, les emballages et les papiers, l'augmentation des performances de collecte devrait permettre de réduire le coût à la tonne à service de collecte équivalent.

NATIONAL EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE	OM	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES	DÉCHÈTERIES	BIODÉCHETS	ENCOMBRANTS
TOURISTIQUE	289 €	53 €	169 €	246 €	121 €		
URBAIN	213 €	55 €	169 €	246 €	129 €		
MIXTE RURAL	248 €	26 €	169 €	246 €	111 €		
MOYENNE NATIONALE	234 €	50 €	169 €	246 €	121 €	476 €	352 €

COÛT TECHNIQUE PAR FLUX

Pour se repérer :

les coûts techniques sont la synthèse des étapes techniques (pré collecte, collecte, transfert et transport, traitement et déchets dangereux pour les déchèteries) ; cela exclut les charges fonctionnelles et les recettes perçues (subventions, soutiens et ventes).

LES ORDURES MÉNAGÈRES

L'écart par rapport aux coûts moyens nationaux se retrouve à la fois sur les coûts de collecte (+ 38 € par tonne), les coûts de transfert (+ 18 €) et les coûts de traitement* (+ 48 €).

* Traitement: les données nationales datant de 2019, pour la partie traitement il manque donc les évolutions importantes de TGAP. Pour le transport, les coûts sont plus importants en raison de l'éloignement des ISDND, qui nécessite une rupture de charge en quai de transfert pour 92 % des OMR.

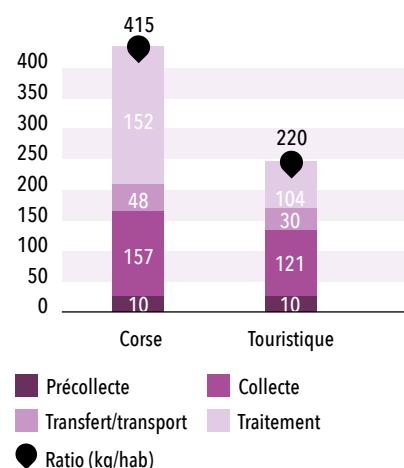
LE TRI: UN SERVICE IMPACTÉ PAR LE SCHÉMA DE COLLECTE ET L'INSULARITÉ

Les coûts du tri en Corse sont bien supérieurs aux valeurs moyennes observées en secteur touristique ou sur des modes de collecte équivalents (porte-à-porte).

Cela s'explique par :

- les fréquences élevées de collecte ;
- les faibles performances: malgré une progression continue, elles restent en deçà de la moyenne nationale ;
- les services aux professionnels ;
- et, pour le traitement des emballages, les coûts de transport sur le continent dus à l'absence de centre de tri en Corse.

OM - coût des étapes techniques (€/t)

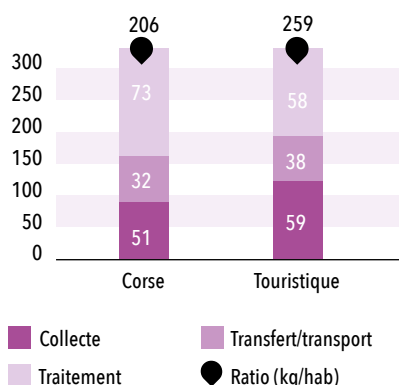


LES RECYCLERIES: DES COÛTS INFÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

En Corse, le coût aidé des recycleries (coût des étapes techniques + coûts des charges fonctionnelles – recettes perçues (subventions, soutiens et ventes)) est de 22 €/hab. contre 43 €/hab. en moyenne nationale touristique.

À noter qu'en plus du service des recycleries, toutes les intercommunalités ont développé des collectes d'encombrants en porte-à-porte dont le coût s'élève à 516 €/tonne collectée, soit 18 €/hab.

Recyclerie - Coût par étape technique (€/t)

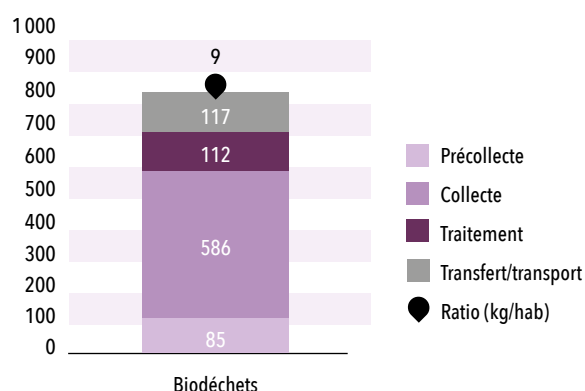


LES BIODÉCHETS COLLECTÉS

Les coûts de collecte des biodéchets sont élevés et liés aux faibles quantités collectées et au mode de collecte en porte-à-porte.

Par ailleurs, le caractère fermentescible des biodéchets implique d'utiliser des bennes spécifiques étanches et de les transporter rapidement vers les sites de traitement même si elles ne sont pas pleines, ce qui explique des coûts de transport élevés.

Biodéchets collectés - Coût des étapes



LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC EN 2021



LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE DES DÉCHETS EN CORSE

En Corse, les 3 modes de financement possibles du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) sont présents :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 17 collectivités et 323 977 habitants, soit 96 % de la population ;
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : 1 collectivité et 6 117 habitants, soit 2 % de la population ;

- Budget général : 1 collectivité et 8 460 habitants, soit 3 % de la population ;
- 12 collectivités sur 18 (hors REOM) ont instauré la redevance spéciale (RS).

Le montant de financement perçu auprès des usagers est très variable d'une collectivité à l'autre : il varie de 32 €/hab. à 416 €/hab. permanent, avec pour la TEOM ou la REOM uniquement, des écarts allant de 0 € à 360 €/hab. permanent.

Fiscalité dédiée

231 €
par habitant



76 %

niveau
de financement



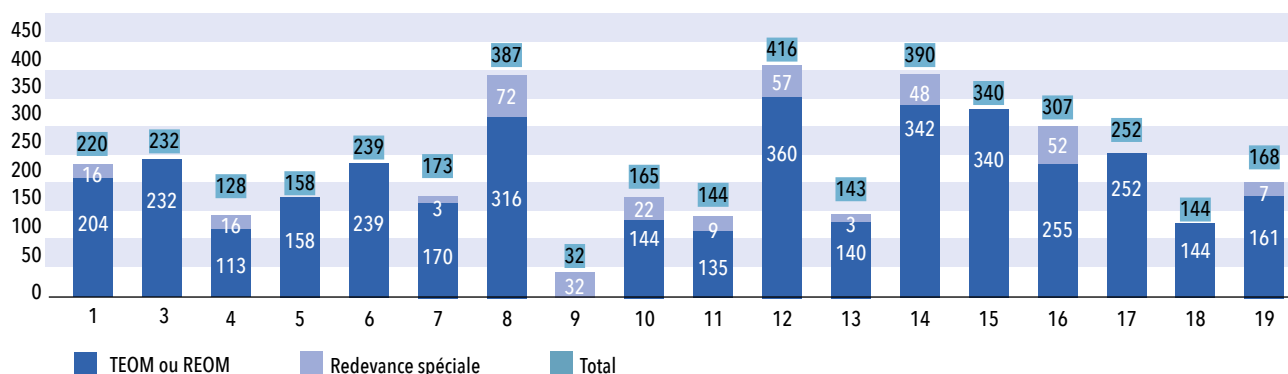
15 %

part
des professionnels
dans le financement



© eugenesegee

Financement du service 2021 en €/hab. et par source de financement



LE FINANCEMENT DU SERVICE DES DÉCHETS

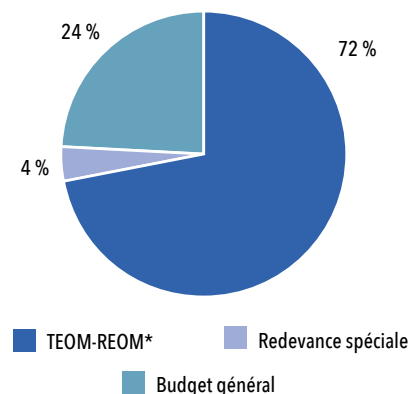
En 2021, pour l'ensemble du territoire de la Corse, le coût de la gestion des déchets s'élève à 100 millions d'euros, soit 301 € TTC par habitant. Ces dépenses sont financées par :

- la fiscalité dédiée (TEOM ou REOM et Redevance Spéciale) à hauteur 76 M€ (231 €/hab.), ce qui représente 76 % du coût du SPGD ; à titre indicatif, le niveau de financement au plan national est de 103 % (référentiel ADEME 2018) ;

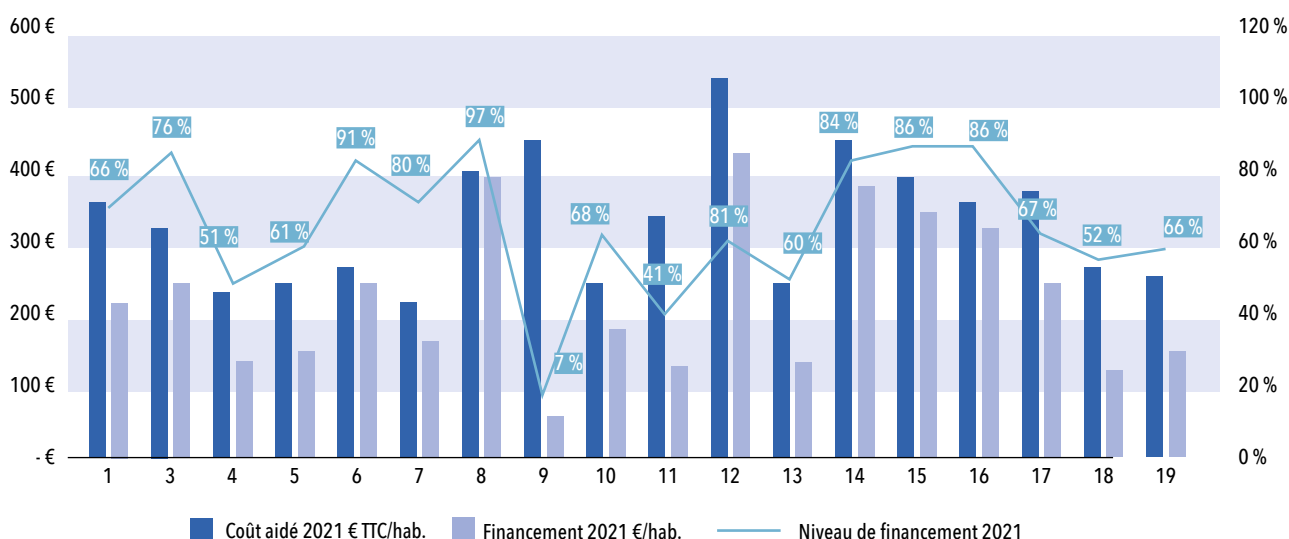
- le recours au budget général des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, à hauteur de 24 M€ (70 €/hab.).

Le niveau de financement moyen masque des écarts importants entre collectivités : de 7 % à 97 % .

Financement du SPGD (2021)



Coût aidé € TTC/hab. et financement €/hab. 2021



ÉVOLUTION DE LA TEOM ET REOM EN 2021

Entre 2020 et 2021, le montant global de TEOM perçu par les collectivités est passé de 64 M€ à 71 M€ ; rapporté à l'habitant INSEE concerné, il est passé de 201 € par habitant à 220 € par habitant, soit + 19 € par habitant, ce qui représente une hausse de 9 %.

Le produit de la TEOM est lié aux bases foncières et au taux de TEOM. Entre 2020 et 2021, neuf collectivités ont augmenté leur taux de TEOM, avec une hausse allant de + 5 % à + 48 %. Pour les autres collectivités, les taux de TEOM n'ont pas évolué : l'augmentation du produit de la taxe étant uniquement due la hausse des bases, qui varie de -3 % à + 3 %.

Une seule collectivité a instauré la REOM. Le montant de REOM pour l'année 2021 est de 880 k€, soit 144 € par habitant INSEE et 92 € par habitant DGF. Entre 2020 et 2021, le montant global de REOM est passé de 715 k€ à 880 k€, soit une augmentation de 23 %.

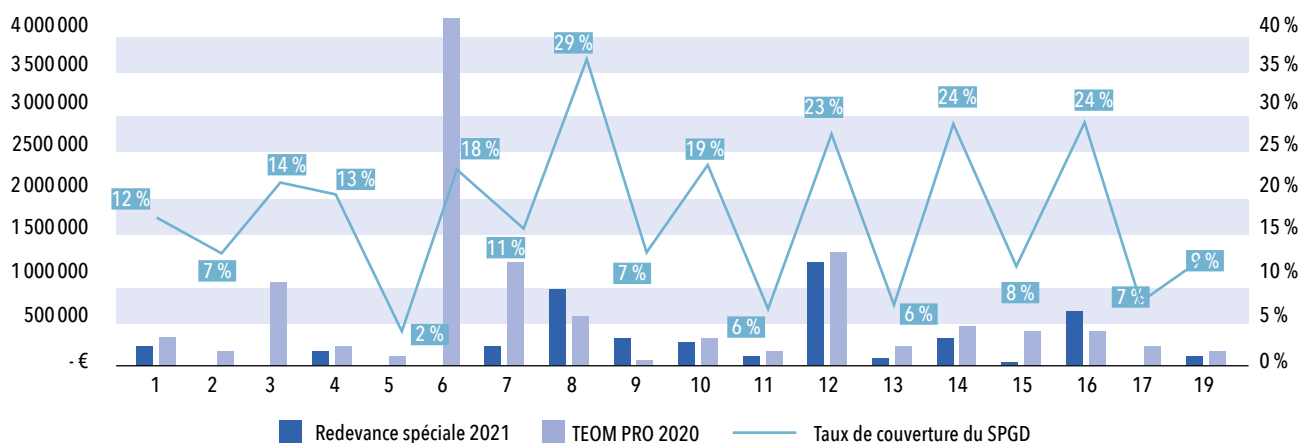
LA CONTRIBUTION DES PROFESSIONNELLS AU FINANCEMENT DU SPGD (TEOM + RS)

Le financement par les professionnels représente 15 % de la fiscalité du SPGD, avec des variations entre les collectivités allant de 2 % à 29 %.

La fiscalité ne couvrant que 76 % du coût du SPGD, la contribution versée par les professionnels représente 11 % du coût total de gestion des déchets ménagers et assimilés, ce qui est très éloigné de la part des déchets assimilés dans les collectes.

Les montants de TEOM des professionnels sont issus du fichier fiscal de 2020 et le montant de redevance spéciale provient des matrices des coûts 2021. Les données de redevance de 2020 n'ont pas été utilisées en raison des abattements appliqués pendant la crise sanitaire. Les montants de redevance spéciale de 2021 sont plus proches de la réalité et l'évolution de la TEOM entre 2020 et 2021 reste limitée.

Contribution des professionnels au SPGD



FOCUS SUR LA FISCALITÉ DES PROFESSIONNELLS

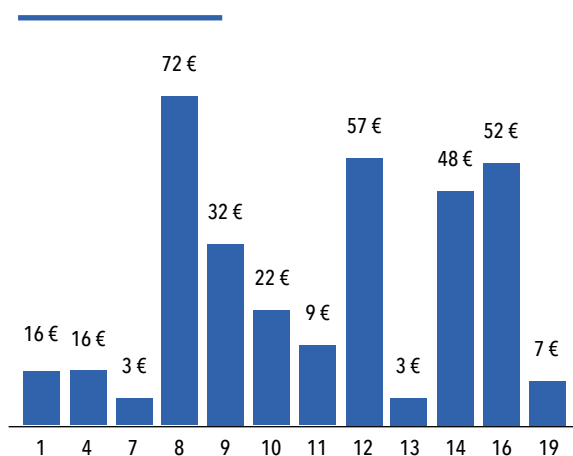
LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est un mode de financement suivant une logique économique de « pollueur-payeur ». Elle peut être instaurée par les collectivités qui assurent la collecte et le traitement des déchets des professionnels qu'elles peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières (déchets dits « assimilés »).

Une fois instituée sur le territoire, elle s'applique à tous les producteurs non ménagers, soit toute entreprise ou administration localisée dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont gérés par le service public.

En Corse, 12 collectivités sur 19 ont instauré la redevance spéciale, ce qui correspond au périmètre de 2020. Le montant de la redevance spéciale était de 4,30 M€ en 2019, 2,90 M€ en 2020 et 4,20 M€ en 2021, soit 13 € par habitant. Là encore, il existe de fortes disparités entre les collectivités, les montants variant de 3 € à 72 € par habitant.

Redevance spéciale ramenée à l'habitant permanent (€/hab.)





odem-corsica.fr

© Istock, ODEM
Impression : Imprimerie Bastiaise

